



Acte n° 2022C135

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : ACTION SOCIALE – Avenants pour prolonger les conventions associatives de la petite enfance

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, de la petite enfance et de l'insertion professionnelle, explique au Conseil que la préfecture de l'Ain a, à plusieurs reprises, et notamment par trois courriers datés des 29 janvier 2016, 5 février 2021 et 17 janvier 2022, critiqué le recours, par la CCDSV, à des conventions d'objectif conclues sans publicité ni mise en concurrence pour confier la gestion de ses crèches à des associations.

Un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandaté par la CCDSV afin d'étudier les différents modes de gestion possibles et d'organiser la mise en concurrence.

Les conventions associatives arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Etant donné le temps nécessaire pour choisir le mode de consultation et préparer le cahier des charges de la consultation, il est proposé de prolonger la durée des conventions associatives jusqu'au 20 août 2023, sous la forme d'un avenant à chacune des conventions. Ce délai sera également facilitateur pour l'organisation des familles du territoire.

M. Patrick CHARRONDIERE donne lecture en séance de sa proposition d'amendement qu'il avait transmise au président :

« Dans la note de synthèse, il est indiqué : *« il est proposé de prolonger la durée des conventions associatives jusqu'au 20 août 2023, sous la forme d'un avenant à chacune des conventions. Ce délai sera également facilitateur pour l'organisation des familles du territoire. »*

Dans cette optique, puisque cet avenant est légal, et pour faciliter dans la durée l'organisation des familles, sans risque de rupture à l'été 2023. Nous proposons un amendement par lequel l'avenant prolonge les conventions jusqu'en 2025 au lieu de 2023.

En effet, comme l'a rappelé madame la Préfète dans son courrier du 26 juillet à M.le président de la Communauté de communes, « la subvention ne peut être attribuée qu'au profit d'organismes de droit privé porteurs à l'origine d'une initiative propre d'actions, de projets ou activités qu'ils ont « initiés, définis et mis en œuvre » et qui présentent un intérêt général pour la collectivité concernée. », selon l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec des administrations. »

Nous sommes dans ce cas là avec l'Espace talançonnais et Val Horizon, leur initiative d'origine est reconnue, et c'est la raison pour laquelle l'avenant proposé est légal. Aussi, dans ce cadre légal, prolonger sa durée ne peut que faciliter l'action de tous et poursuivre le partenariat fructueux avec ces deux associations qui existe depuis 1990.

Amendement :

Remplacer dans les avenants des deux conventions la date du « 20 août 2023 » par « 20 août 2025 »

Le président met au vote cet amendement :

- 2 votes pour (M. Charrondière et le pouvoir qu'il a de Me Leghnider)
- 0 abstentions
- Tous les autres : contre.

L'amendement est donc rejeté à la majorité

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la prolongation des conventions associatives avec Val Horizon et Espace talançonnais ;
- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer les avenants de prolongation correspondants.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance
Brigitte KLEIN



Affichage électronique le :

21 SEP. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

